Rapport annuel

de gestion 2009-2010

Conseil du statut de la femme

Québec

Rapport annuel

de gestion 2009-2010

Conseil du statut de la femme

Le contenu de la présente publication a été rédigé
par le Conseil du statut de la femme.

Supervision : Hélène Harvey
Coordination : Béatrice Farand
Réalisation infographique : Guylaine Grenier
Révision linguistique : Pierre Senéchal

Éditeur
Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : 418 643-8926
Internet : www.placealegalité.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au
Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à :
droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN : 978-2-550-58986-0 (Version imprimée)
978-2-550-58987-7 (Version électronique)
© Gouvernement du Québec

50 %

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine,

Christine St-Pierre

Québec, le 22 septembre 2010

Camirand photo

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010. Ce rapport témoigne des activités du Conseil et des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs inscrits dans sa planification stratégique 2007-2012. Dans ce rapport, vous pourrez apprécier les efforts que nous avons déployés pour consolider nos activités en lien avec notre mission mais aussi avec notre capacité organisationnelle.

Reconnu comme agent de changement, ainsi que pour son expertise en matière d'égalité entre les sexes, le Conseil a su une fois encore innover et poser un regard critique et constructif sur des enjeux et des politiques publiques susceptibles d'influer sur la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

En 2009-2010, le Conseil a notamment produit une étude sur les stéréotypes sexuels et sexistes, *Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*, une recherche-action participative sur les femmes élues des Premières Nations du Québec, *Rencontres entre vous et nous*, une première au Québec, et une série de 20 portraits statistiques, national et régionaux, *L'égalité femmes-hommes, où en sommes-nous ?* Le Conseil a contribué, par ces trois projets, à la mise en œuvre du plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Par ailleurs, le Conseil est demeuré vigilant quant à l'activité gouvernementale. Il a ainsi participé aux consultations sur le projet de loi 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale, sur la réforme du Régime de rentes du Québec, sur le projet de loi 16, Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle, et sur le projet de loi 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques. Il a aussi déposé un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Afin de mieux informer la population et ses partenaires, le Conseil a effectué une refonte de son site Web et mis en ligne la *Gazette des femmes*, maintenant accessible gratuitement, ce qui permettra de rejoindre un plus large public et d'ainsi sensibiliser davantage de personnes aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Toujours actives sur le terrain, les responsables des bureaux régionaux du Conseil ont travaillé en étroite collaboration avec les instances régionales et les groupes de femmes en vue d'appuyer la mise en œuvre régionale de la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et leurs observations de la mise en œuvre du plan d'action 2007-2010 permettront de présenter un rapport à la ministre contenant des recommandations pour en bonifier l'application. Par ailleurs, le personnel des bureaux régionaux a procédé à la collecte des statistiques 2009 sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux.

Enfin, sur le plan administratif, l'équipe de direction du Conseil a poursuivi son examen des processus et pris des décisions courageuses et réfléchies, dans une perspective de performance de qualité en fonction de sa capacité organisationnelle.

Je profite du dépôt de ce rapport pour souligner l'excellence du travail accompli par le personnel et les membres du Conseil. Leur engagement et leur expertise permettront de mener à bien, au cours de la prochaine année, les nombreux projets dans lesquels le Conseil s'est déjà engagé, notamment deux importants avis, un sur la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, et un sur la laïcité. Il produira notamment des études sur les femmes dans les conseils d'administration des entreprises et sur les femmes handicapées. Le Conseil suivra avec attention les projets gouvernementaux en matière de réforme du Régime de rentes, de dispensation et de financement des soins de santé et tout ce qui touche le respect des droits des femmes dans un contexte de liberté religieuse. Enfin, il mettra en œuvre une restructuration majeure de ses bureaux régionaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Christiane Pelchat

Québec, le 22 septembre 2010

Table des matières

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 11

La présentation du Conseil du statut de la femme 13

La mission 13
La vision 13
Les principales activités 13
Les valeurs 13
La structure organisationnelle 15

Les résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2009-2010 17

Axe 1 : « Élaboration d'études, d'analyses et d'avis » 17
Axe 3 : « Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux » 25
Axe 4 : « Évaluation des outils de communication » 27
Axe 5 : « Réalisation de diverses activités de communication » 31
Axe 6 : « Priorité aux jeunes » 36
Axe 7 : « Amélioration des indicateurs d'égalité » 37
Axe 10 : « Organisation du travail et formation du personnel » 38

3. L'utilisation des ressources 40

3.1 Les ressources financières 40
3.2 Les ressources humaines 40
3.3 Les ressources informationnelles 42
3.4 Les ressources matérielles 42

Les autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives 43

La Déclaration de services aux citoyens 43
La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration 43
Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 43
L'éthique 43
L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique 43
Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 44
L'égalité entre les femmes et les hommes 44
Reddition de compte en matière de développement durable 45

Annexes

I Membres du Conseil 53
II Publications du Conseil en 2009-2010 54
III Code d'éthique et de déontologie du Conseil 57

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Conseil du statut de la femme relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données consignées dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données de ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- exposent les objectifs et les résultats atteints;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que, à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à cette information, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2010. Les personnes qui souhaitent en savoir davantage sur la mission, la structure et le mandat du Conseil peuvent consulter son site Web (www.placealegalite.gouv.qc.ca).

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Christiane Pelchat

Québec, le 22 septembre 2010

La présentation du Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

La mission

- Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes;
- Il réalise des études sur des questions qui relèvent du domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Il fournit de l'information au public.

La vision

Un organisme reconnu comme un agent de changement, ainsi que pour son expertise en matière d'égalité des sexes.

Les principales activités

- Le Conseil, par ses études, documente et illustre des phénomènes sociaux et les conditions de vie des Québécoises;
- Il transmet des avis au gouvernement en se prononçant sur des projets de loi, des politiques ou des actions qui présentent des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- Il publie et diffuse ses travaux pour faire connaître la situation des femmes et les enjeux en matière d'égalité. Il participe aux grands débats, notamment en organisant diverses activités de communication;
- Présent en région, il apporte son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales dans la prise en compte, sur le plan du développement régional, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les valeurs

Le Conseil adhère à la Déclaration de valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat l'amène à soutenir un projet de société qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de justice sociale et de solidarité.

De plus, l'organisation fonde son action sur des valeurs qui reflètent sa philosophie et ses aspirations. Ainsi, dans son Plan d'action en éthique, le Conseil a mis en évidence les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'un engagement de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel envers son organisation.

L'organisation face à sa mission

Exercer avec conviction sa mission :

- en assurant le rayonnement du Conseil et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
- en agissant avec audace et innovation;
- en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

Avoir le souci de l'excellence :

- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant un haut standard de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
- en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

Respecter le personnel :

- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en acceptant les échanges et la libre expression des opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de soutenir les membres du personnel dans divers aspects de leur vie.

Développer la solidarité :

- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et le savoir-faire;
- en appuyant le personnel dans son travail;
- en faisant participer le personnel à la définition de la vision et des objectifs du Conseil.

Le personnel envers l'organisation

Démontrer son esprit d'appartenance :

- en étant loyal envers l'organisation;
- en attestant de son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en créant des liens d'entraide et de collaboration.

Démontrer son sens des responsabilités :

- en améliorant ses compétences;
- en étant proactif;
- en se comportant avec professionnalisme et autonomie dans son travail;
- en témoignant d'une ouverture d'esprit face aux changements.

La structure organisationnelle

Les membres

Le 29 novembre 2006, le gouvernement a procédé à la nomination de M^me^ Christiane Pelchat à la présidence du Conseil. Celle-ci est entrée en fonction le 4 décembre 2006. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, des femmes nommées par le gouvernement à la suite d'une consultation auprès des associations féminines, des universités, des groupes socioéconomiques et des syndicats. Siègent également au Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres, ou leurs déléguées, des ministères suivants : Santé et Services sociaux; Éducation, Loisir et Sport; Travail; Justice; Emploi et Solidarité sociale; Culture, Communications et Condition féminine. S'y ajoute le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les membres adoptent les avis et les études avant publication et s'assurent de transmettre au gouvernement des recommandations réalistes qui reflètent la diversité des femmes du Québec. Elles participent à des réunions et sont appuyées par des comités formés pour étudier des questions particulières et faire rapport au Conseil. Au cours du présent exercice, les membres ont participé à quatre rencontres ordinaires et à une consultation par voie électronique. La liste des membres est présentée à l'annexe I.

L'organigramme

Le Conseil comptait, au 31 mars 2009, sur un effectif de 47 personnes, dont 44 employées permanentes, et sur un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission.

Le Conseil est formé de quatre directions et du bureau de la présidente. Le Secrétariat général et service administratif est chargé des dossiers stratégiques du Conseil, de la coordination des travaux des membres ainsi que de la gestion des ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles. La Direction des bureaux régionaux offre son expertise dans les régions du Québec aux groupes de femmes, aux ministères, aux organismes et aux instances régionales afin de favoriser la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets du milieu, notamment en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'économie. La Direction de la recherche et de l'analyse effectue les recherches et les avis, études, et rédige les mémoires du Conseil. Elle gère également un centre de documentation, le plus important sur la condition féminine au Canada, qui soutient les travaux des employées du Conseil et offre une assistance documentaire aux autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au milieu de la recherche. Enfin, la Direction des communications diffuse les travaux du Conseil et coordonne toutes les activités d'information destinées à la population et à des publics ciblés. Elle produit la *Gazette des femmes*, magazine féministe qui paraît cinq fois l'an, et alimente le site Web du Conseil de même que son intranet.

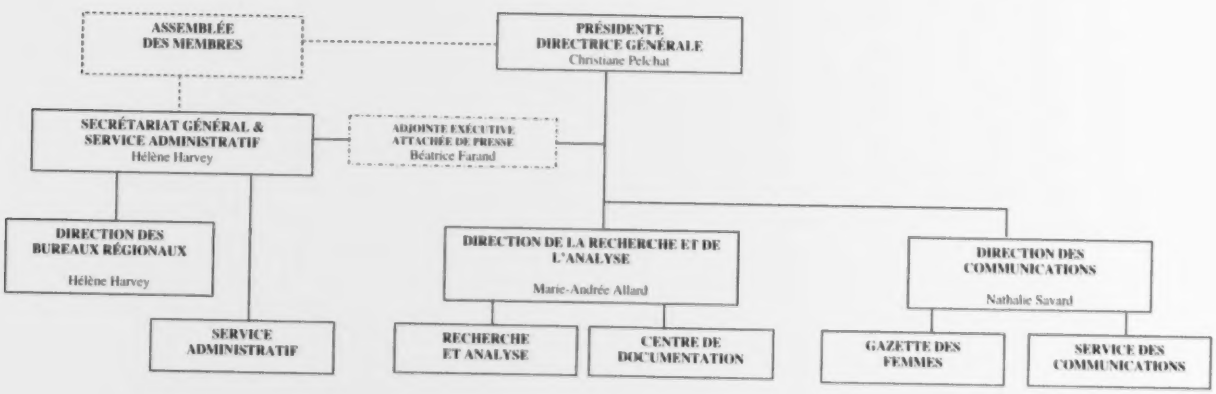

Les enjeux et le contexte

L'action et les travaux du Conseil s'inscrivent dans un contexte où l'égalité entre les femmes et les hommes a évolué depuis une trentaine d'années, mais son aboutissement demeure conditionnée par des obstacles persistants. Il existe cependant une perception largement répandue selon laquelle cette égalité est atteinte et les initiatives pour améliorer la situation des femmes, moins nécessaires, d'où l'importance de veiller au maintien des acquis et de poursuivre cette lutte pour l'égalité. Le Plan stratégique 2007-2012 du Conseil tient compte de ce contexte. Il campe solidement les orientations et les objectifs dans la mission qui est de conseiller le gouvernement et d'informer la population.

Comme il le fait depuis plus de 35 ans, le Conseil exerce une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes, et que ces décisions favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil contribue ainsi aux orientations du Québec en matière économique, politique, sociale et culturelle en mettant en lumière les obstacles à la réalisation de l'égalité et en suggérant aux décideuses et aux décideurs des solutions appropriées pour la faire progresser.

L'accélération d'un progrès tangible vers l'égalité de fait commande que cette valeur soit soutenue, non seulement par les femmes de tout horizon, mais aussi par tous les acteurs sociaux, dont les hommes qui ont à cœur de construire une société authentiquement égalitaire et qui peuvent agir sur sa concrétisation. Le Conseil multiplie et diversifie ses interventions par la réalisation de diverses activités de communication, notamment en ciblant les jeunes pour les amener à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, le Conseil consolide ses actions, centrées sur sa mission, en maintenant son indépendance d'opinion qui lui a valu, au fil des années, la reconnaissance de son intégrité et de sa crédibilité. Cependant, il ne peut faire abstraction d'enjeux importants qui influent sur sa capacité organisationnelle, notamment en matière de disponibilité et d'utilisation des ressources. En effet, la performance du Conseil repose entièrement sur les compétences, l'expérience et l'efficacité de son personnel. Il met donc tout en œuvre pour assurer le maintien de cette expertise par la formation de son personnel et par une organisation du travail adaptée et efficiente.

Les résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2009-2010

Le Plan stratégique 2007-2012 contient quatre orientations qui guident les actions du Conseil :

- « Conseiller le gouvernement et ses instances régionales et locales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes »;
- « Multiplier et diversifier nos interventions »;
- « Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques »;
- « Consolider nos actions centrées sur notre mission en fonction de notre capacité organisationnelle ».

Voici les principales actions réalisées et les résultats obtenus en 2009-2010 à l'égard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2012.

Axe d'intervention 1 Élaboration d'études, d'analyses et d'avis

Objectif 1.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2010, avoir conseillé la ministre sur l'implantation nationale et régionale de la politique gouvernementale d'égalité	• Production d'un rapport à la ministre • Résultats d'influence	• Un premier rapport fut déposé en juin 2008 au terme de la première année de mise en œuvre de la politique. En 2009-2010, le Conseil a préparé un avis, adopté par les membres le 31 mars, qui porte sur le plan d'action 2007-2010 de la politique. Il sera présenté à la ministre au début de la prochaine année financière.

La politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait est assortie d'un premier plan d'action couvrant 2007 à 2010. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) en assure la coordination et le suivi. Il y est prévu que, grâce à sa structure régionale, le Conseil suivra avec une attention particulière l'implantation de cette politique auprès de ses partenaires locaux et régionaux, notamment les conférences régionales des élus (CRE) et les conférences administratives régionales (CAR), et qu'il transmettra, le cas échéant, ses constatations et ses recommandations à la ministre.

Les responsables régionales du Conseil ont joué un rôle actif au cours de cette première phase d'implantation en apportant leur expertise au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ainsi qu'aux acteurs régionaux pour la conclusion des ententes en matière d'égalité et elles ont été invitées aux comités de suivi. Par conséquent, elles ont pu observer l'implantation régionale de la politique. Un rapport faisant état de leurs constatations, lesquelles sont davantage d'ordre qualitatif que quantitatif, a été présenté à la ministre en juin 2008. Un avis, couvrant la période 2007-2010 a été préparé et adopté par les membres le 31 mars 2010. Il sera

présenté à la ministre au début de la prochaine année financière. L'information recueillie a permis au Conseil de formuler certaines recommandations, susceptibles de consolider l'implantation de la politique en région. Sur les 16 recommandations émises en 2008, les suivantes ont été réalisées, en tout ou en partie :

- Que le MCCCF et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) prennent les moyens nécessaires pour inciter les CAR à former des comités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ou leur proposent des variantes susceptibles de correspondre à leurs besoins et contraintes. **Des projets pilotes ont débuté dans deux régions;**

- Que le SCF et le MCCCF organisent des rencontres d'information avec des acteurs clés, sur une base nationale et régionale. Des événements annuels régionaux sur le thème de l'égalité pourraient être une initiative porteuse. **Le SCF a tenu une journée de l'égalité dans chacune des régions en 2009-2010;**

- Que le MCCCF ajoute le dossier « Égalité entre les sexes » sur les pages régionales de son site Internet de façon à refléter ses responsabilités à cet égard. **Le Ministère a modifié son site Internet pour ajouter le mandat relatif à l'égalité en région.**

Objectif 1.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir analysé et commenté les enjeux de société relatifs à l'égalité des sexes	• Nombre d'avis et d'études • Résultats d'influence (réponse du gouvernement, visibilité dans les médias) * visibilité dans les médias, voir objectif 5.1.	• Production d'une étude sur les femmes autochtones élues. • Production d'une étude sur les stéréotypes. • Analyse des grandes décisions des tribunaux canadiens. • Réaction à certaines situations comportant des enjeux quant à l'égalité des sexes.

Les femmes autochtones élues

De concert avec le groupe de travail des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), le Conseil a mis en place une recherche-action participative dont l'objectif principal est d'élaborer un portrait des conditions et des obstacles rencontrés par les femmes élues des Premières Nations du Québec afin, notamment, d'identifier les éléments favorisant la relève. Selon les conclusions de l'étude, ce sont leurs accomplissements et la congruence de leurs actions politiques (cohérence entre l'action et la parole) qui vont garantir une relève active. Le soutien (échanges entre pairs, mentorat, information, etc.) et la formation spécifique complémentaire pourraient aider à la fois à favoriser l'efficience dans leur rôle d'élues tout en permettant l'émergence de la relève féminine.

Les stéréotypes sexuels

Le Conseil a confié à M^me^ Francine Descarries, sociologue à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) et spécialiste de la question, le mandat de réaliser une étude sur les stéréotypes sexuels. Intitulée *Rose et bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*, cette étude répond à une des actions de la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, en contribuant à l'élargissement de nos connaissances tant sur la manifestation que sur les effets des stéréotypes sexuels.

L'étude examine l'incidence des stéréotypes sexuels sur les rapports de sexe ainsi que dans divers aspects de la vie quotidienne. Elle a mis en évidence les effets de la socialisation différenciée des garçons et des filles sur la transmission et l'acquisition des stéréotypes sexuels. Elle a permis de constater que les stratégies de luttes aux stéréotypes sexuels les plus pertinentes sont celles qui suscitent une prise de conscience de l'arbitraire et des limites imposées aux femmes et aux hommes par la division sociale des sexes, en même temps qu'elles promeuvent des attitudes et des comportements non sexistes.

Lettres-commentaires

Lettre du 5 juin 2009

Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Avis demandé sur la Charte d'engagement volontaire

À la suite de la demande du 7 mai 2009 de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Conseil a transmis ses commentaires en vue d'alimenter la réflexion du comité de travail chargé de concevoir une charte d'engagement volontaire destinée à l'industrie de la mode, de la publicité et des médias afin de contrer l'extrême maigreur et l'anorexie et de promouvoir une saine image corporelle. Le Conseil a réitéré certaines recommandations formulées dans son avis *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égalitaires*, notamment celles en lien avec la lutte aux stéréotypes de même que la promotion de rapports égalitaires.

Lettre du 19 octobre 2009

Sous-ministre de la Justice
Commentaires sur le rapport d'étape du Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale, présentée au ministre Jacques P. Dupuis, le 25 avril 2008

Une lettre a été transmise au sous-ministre de la Justice pour lui faire part des préoccupations du Conseil quant à certaines données véhiculées sur la symétrie de violence dans les couples, dans le rapport d'étape du Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale (mis en ligne sur le site du ministère de la Justice du Québec). Dans sa lettre, le Conseil réitère l'importance de ne pas banaliser la violence et de rappeler que 80 % des victimes sont des femmes, selon les données du ministère de la Sécurité publique. Enfin, le Conseil demande que le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle soit saisi de ce rapport afin qu'il se prononce sur les données à utiliser pour parler de violence conjugale et pour contrer les campagnes de banalisation de la violence faite aux femmes.

Lettre du 11 novembre 2009

Président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Commentaire sur l'interprétation du principe de l'accommodement raisonnable effectuée par la direction d'une école montréalaise

Le Conseil a demandé à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse son avis sur la pratique d'accommodement raisonnable pour le moins exceptionnelle qui a cours à l'école Marguerite-De Lajemmerais de Montréal où le port d'un uniforme est obligatoire et où l'on y fournit même le hidjab à l'effigie de l'école.

Le Conseil mentionnait le fait que l'école autorise une dérogation générale, en offrant le hidjab dans la tenue vestimentaire de l'école, est plutôt contraire à l'application habituelle du concept juridique qu'est l'accommodement raisonnable puisque l'accommodement est une mesure exceptionnelle et individualisée à chaque personne qui revendique le respect d'un droit protégé par nos chartes. Le Conseil y voyait également un risque de discrimination envers des jeunes filles d'une autre confession qui pourraient aussi porter un autre type de couvre-chef religieux.

Lettre du 21 janvier 2010

Chancelière de l'Université de Montréal
Commentaires sur les modifications envisagées du processus d'admission à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Le Conseil a fait part à la chancelière de l'Université de Montréal de ses commentaires concernant les modifications que la Faculté de médecine envisagerait d'apporter au processus d'admission et qui pourraient avoir pour effet de favoriser l'admission de candidats masculins. Pour le Conseil, rien ne peut justifier que des candidates présentant un meilleur dossier scolaire soient écartées du processus de sélection afin d'accroître le nombre d'hommes parmi les étudiants en médecine et ainsi atténuer la féminisation de la profession.

Objectif 1.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir réagi aux projets législatifs et aux politiques publiques ayant une incidence sur l'égalité de fait	• Nombre d'avis et mémoires • Résultats d'influence	• Participation à quatre commissions parlementaires : centres médicaux spécialisés, diversité culturelle, réforme électorale, réforme du Régime de rentes du Québec. • Envoi de lettres sur diverses questions inscrites au programme du gouvernement, notamment en matière de santé des femmes et de finance.

Réaction au projet de loi n° 34 sur les centres médicaux spécialisés (CMS)

Dans son mémoire du mois de mai 2009, le Conseil approuve dans l'ensemble les dispositions du projet de loi. Cependant, le Conseil fait part des incertitudes et des inquiétudes importantes qui demeurent concernant l'accès aux traitements médicaux spécialisés et leur gratuité.

Le Conseil recommande au gouvernement de miser avant tout sur les cliniques externes des hôpitaux et sur les centres ambulatoires publics ou à but non lucratif pour la dispensation des traitements médicaux spécialisés faisant partie du panier des services assurés. Il souhaite que tous les traitements médicaux spécialisés assurés offerts en CMS par des médecins participants fassent l'objet d'une entente afin que le lieu de l'intervention n'ait pas d'effets notables sur le coût facturé au patient et les recours dont il dispose.

Le Conseil traite aussi la question des services d'avortement. Il s'insurge contre le fait que les avortements ne pourraient plus être pratiqués dans les cliniques ou les centres de femmes, à moins que ceux-ci se convertissent en CMS. Selon le Conseil, des solutions permanentes et équitables doivent être mises en place dans le respect des principes fondamentaux auxquels le Québec a souscrit en matière de santé reproductive : l'accessibilité gratuite et universelle aux services, la liberté et la responsabilité des femmes dans l'exercice de leur choix et leur droit à l'intégrité physique.

Suivi des recommandations concernant le projet de loi n° 34 sur les cliniques spécialisées et les laboratoires d'imagerie médicale générale	
Recommandations appliquées (jusqu'à présent)	5
Recommandations en cours	0
Recommandations non appliquées	4
Total des recommandations	9

Réaction au projet de réforme du Régime de rentes du Québec

Dans son mémoire du mois d'août 2009, le Conseil faisait valoir que, si cette réforme est mise en place, peu de femmes seront en mesure de profiter des bonifications de la rente de retraite prévues pour les personnes qui, après avoir mené une carrière professionnelle continue sur le marché du travail, poursuivent leur participation au marché du travail au-delà de l'âge de 65 ans. En revanche, un grand nombre de femmes seront pénalisées par le resserrement du mode de calcul de la rente de retraite qui s'appliquera aux personnes qui se retirent du marché du travail avant 65 ans ou, encore, par les restrictions prévues à la rente de conjoint survivant, notamment lorsque le décès du cotisant survient alors que la conjointe a moins de 65 ans.

S'il importe de consolider le Régime de rentes du Québec, il faut se garder d'en affaiblir la portée dans le cas des travailleuses et des travailleurs qui ont eu une carrière moins continue. Il faut éviter de pénaliser les femmes qui mènent de front des activités professionnelles et familiales. Selon le Conseil, la moitié des économies que la Régie des rentes entend réaliser proviendrait des rentes de retraite et des rentes d'invalidité. Comme les femmes sont les principales bénéficiaires des rentes de survie et qu'elles reçoivent également des rentes de retraite et d'invalidité, le Conseil croit que celles-ci porteraient plus que leur part des coupes envisagées.

Le Conseil croit que le Régime de rentes du Québec doit continuer d'apporter une sécurité financière de base à la retraite de même qu'en cas d'invalidité ou de veuvage. La rente de conjoint survivant payée avant l'âge de 65 ans doit continuer à être viagère dans la plupart des cas.

Note : Comme le projet de loi n'a pas encore été déposé, il est difficile de faire le suivi des recommandations.

Réaction au projet de loi n° 16 sur la diversité culturelle

Au mois de septembre 2009, le Conseil a participé à la consultation du projet de loi n° 16, Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle, devant la Commission des relations avec les citoyens. Ce projet de loi confiait à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles la responsabilité d'élaborer une politique gouvernementale pour affirmer l'ouverture de la société à la diversité culturelle et lutter contre la discrimination. Il créait du même coup l'obligation, pour chacun des organismes de l'Administration, d'adopter une politique de gestion de la diversité culturelle et d'en rendre compte.

Le Conseil a fait valoir en commission parlementaire que le projet ne pourrait être adopté sans inclure un énoncé clair des valeurs collectives de la société. Il a également soutenu que, pour le Québec, qui en est à ses balbutiements en ce qui concerne l'affirmation de sa laïcité, le partage d'un socle commun de valeurs citoyennes est nécessaire pour asseoir toute politique de gestion de la diversité culturelle et religieuse.

Note : Le projet de loi n'a pas encore été adopté, ni modifié, il est donc difficile de faire le suivi des recommandations. Le projet de loi est actuellement en veilleuse, à la suite de l'intervention du Conseil. Le Conseil a été par la suite sollicité pour travailler au futur projet de loi 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements.

* Pour le projet de loi n° 34, le projet de loi n° 16 et le projet de reforme du Régime de rentes du Québec, il faut mentionner que non seulement le Conseil a été présent en commission parlementaire, mais il a eu une forte visibilité dans les médias, en accordant plusieurs entrevues, ce qui a grandement contribué à faire avancer les débats sur la place publique.

Réaction au projet de loi nº 78 sur la réforme électorale

Au mois de mars 2010, le Conseil a participé à la consultation générale sur le projet de loi nº 78. Dans son mémoire, le Conseil livre sa réflexion sur la participation des femmes à la vie politique. Cette réflexion va au-delà du projet de loi nº 78 et porte sur un objectif fondamental de représentation qui ne fait malheureusement pas partie du projet de loi. En effet, contrairement à ce que le gouvernement avait inscrit dans l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale en 2005, aucun objectif de représentation équitable des hommes et des femmes ne s'y trouve.

Pour augmenter le nombre d'élues aux postes de députées, de mairesses et de conseillères municipales, le Conseil est d'avis que le gouvernement du Québec doit mettre en place des mesures financières incitatives. Comme il l'a déjà fait par le passé, le Conseil recommande l'octroi d'une prime aux partis politiques pour l'élection de femmes et le remboursement de certaines dépenses personnelles, comme les frais de garde pour les enfants, sans pénaliser les candidates et les candidats qui inscriront cette dépense au détriment d'autres dépenses. Le Conseil croit que les mesures financières doivent être accompagnées d'une obligation pour les partis politiques de rendre des comptes à propos de leurs efforts pour favoriser l'élection de femmes.

Note : Le projet de loi a été scindé en deux par le gouvernement, et les deux nouveaux projets de loi sont à l'étude. Il est donc difficile de faire le suivi des recommandations.

Lettres-commentaires

Lettre du 17 juin 2009

Président de la Commission des affaires sociales

Commentaires sur le projet de loi nº 26, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée

Une lettre a été transmise au président de la Commission des affaires sociales pour lui rappeler les recommandations formulées par le Conseil en 2006 dans son avis sur le projet de loi nº 89. Le Conseil réitérait ses réserves quant au fait que l'essentiel de l'encadrement de la pratique de procréation assistée et de la recherche est tributaire d'une réglementation à venir. Il revenait également sur sa proposition de mettre en place une instance pour conseiller le ministre, notamment sur les pratiques à interdire, sur la sécurité des services et sur la réglementation, et rappelait l'importance de prendre en compte les enjeux éthiques de la procréation assistée. Le Conseil faisait aussi référence à sa participation à la consultation menée par la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, au cours de laquelle il précisait l'importance d'analyser les différentes conséquences de la contribution d'un tiers au projet parental sur les femmes et les hommes. Il mentionnait enfin la nécessité de définir les principes et les valeurs à la base du projet de loi.

Le Conseil a formulé des recommandations dans cette lettre, dont la plupart sont contenues dans le mémoire de mars 2006 sur le projet de loi 89, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée modifiant d'autres dispositions législatives.

Lettre du 23 juin 2009

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Commentaires sur les services d'avortement (centres de santé des femmes, Outaouais, médication)

À la suite de la Commission parlementaire sur le projet de loi nº 34, le Conseil a fait parvenir une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux dans laquelle il exprimait sa satisfaction quant au retrait des centres de santé des femmes de l'obligation de se convertir en centres médicaux spécialisés. Le Conseil rappelait également l'importance de disposer des services d'avortement libres et gratuits dans tous les types d'installations et dans toutes les régions du Québec. À cet effet, il dénonçait la situation qui prévaut en Outaouais où aucun établissement public n'offre les services d'avortement de premier trimestre. Enfin, sur la question de l'avortement par médication, il recommandait la mise en place d'un protocole d'encadrement de cette pratique, sa gratuité et qu'elle soit présentée aux femmes comme une option possible.

Il n'y a pas eu de suite aux recommandations émises par le Conseil dans cette lettre.

Lettre du 22 décembre 2009

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Commentaires sur les services d'avortement (quotas, ententes)

Le Conseil a adressé une seconde lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux pour le remercier d'avoir convenu de retirer l'avortement de la liste des actes soumis au projet de loi nº 34. Le Conseil revenait aussi sur la question de l'offre des services publics d'avortement qui fait défaut à la région de l'Outaouais. La recommandation de la levée des quotas dans les cliniques était également soumise au ministre. Les ententes entre les cliniques et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal qui ont par la suite été signées comprennent d'ailleurs des modalités qui apparaissent satisfaisantes à cet effet.

Lettre du 9 février 2010
Ministre des Finances
Transmission d'un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011
Dans son mémoire, le Conseil met en lumière la situation et les besoins des femmes au regard des choix fiscaux et budgétaires. Selon lui, les moyens et l'échéancier choisis pour assainir les finances publiques risquent, si l'on n'y prend garde, d'imposer un fardeau de rajustement très lourd et même disproportionné aux femmes en raison des secteurs d'emploi où on les trouve (elles constituent la grande majorité de la main-d'œuvre des secteurs public et parapublic), de leur plus faible capacité financière et des responsabilités qu'elles assument dans la famille et à l'égard des proches en perte d'autonomie.

Pour que les enjeux propres à la population féminine soient considérés et que les restrictions budgétaires ne viennent pas accroître les inégalités entre les femmes et les hommes, le Conseil recommande que l'objectif d'équité entre les sexes soit ajouté aux autres objectifs qui guident les choix fiscaux et budgétaires du gouvernement et que l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) fasse partie intégrante de la démarche des ministères et des organismes. Il souhaite également que le retour à l'équilibre budgétaire soit étalé sur une période plus longue. Il fait des mises en garde quant à la possibilité d'un recours accru à la tarification et au principe de l'utilisateur-payeur pour le financement des services publics.

Axe d'intervention 3
Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux

Objectif 3.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2010, avoir produit des portraits régionaux sur les conditions de vie des femmes	• Production de portraits • Retombées (nature et impact)	• Production de 19 portraits régionaux et d'un portrait national.

Depuis 1986, le Conseil publie régulièrement des portraits socioéconomiques abordant différents aspects de la vie des femmes au Québec et dans chacune de ses régions. La production de ces documents permet d'observer s'il y a amélioration ou détérioration de la situation des femmes. Ils constituent également un outil diagnostique qui permet de repérer et de démontrer les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes par rapport à différents indicateurs socioéconomiques. Enfin, en fournissant des statistiques récentes sur les conditions de vie des femmes dans les différentes régions, les portraits constituent un outil pour informer et sensibiliser les décideurs régionaux sur les écarts persistant entre les femmes et les hommes et susciter l'adoption des mesures nécessaires pour corriger les inégalités entre les sexes.

En tout, 19 portraits régionaux ont été réalisés, soit un portrait pour chacune des régions administratives du Québec ainsi que pour chacune des trois conférences régionales des élus de la région de la Montérégie. Un portrait national présentant une synthèse des données a également été produit. Ils dressent un tableau statistique de la situation des femmes et des hommes en ce qui a trait à la démographie, l'éducation, l'économie et l'emploi, la conciliation des obligations professionnelles et personnelles, le revenu, l'intégrité physique et psychologique et, enfin, la participation des femmes au pouvoir.

L'examen des différents volets de la vie des femmes et des hommes de chacune des régions du Québec permet de constater une amélioration constante de la situation des femmes depuis la publication des premiers portraits régionaux. La réalisation de ces portraits régionaux met toutefois en lumière la persistance d'écarts importants par rapport aux hommes.

Les retombées seront évaluées d'ici 2012.

Objectif 3.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir assisté les instances régionales dans la prise en compte de la situation des femmes et dans la réalisation d'ententes et de projets en matière d'égalité	• Initiatives (retombées et impacts)	• Expertise régionale dispensée aux instances régionales.

Les professionnelles des bureaux régionaux ont fourni une expertise en matière d'égalité des sexes aux différentes instances régionales, dont les conférences régionales des élus. Le Conseil est signataire de 13 des 21 ententes spécifiques en matière d'égalité, à titre d'intervenant, et il a siégé aux comités de suivi des CRE. Le personnel a participé aux travaux de plusieurs commissions ou comités des CRE et des CAR, qui portent notamment sur le développement social, l'immigration, le développement économique, la santé et les jeunes.

Les agences de la santé et des services sociaux font appel à l'expertise régionale du Conseil dans leurs travaux pour, par exemple, adapter les services de santé aux besoins des femmes, contrer l'hypersexualisation ou soutenir les femmes victimes de violence conjugale. Enfin, des groupes de femmes sollicitent régulièrement la contribution du Conseil à leurs réflexions en vue de l'élaboration de projets, notamment en matière d'entrepreneuriat féminin et de diversification des choix professionnels.

Au total, les responsables régionales ont participé aux travaux de 75 comités. Elles ont donné 47 conférences ou séances d'information.

La présence des professionnelles des bureaux régionaux dans leur milieu s'est traduite ainsi :

Rencontres

	Comités gouvernementaux		Comités du milieu		Comités des instances régionales		Comités multipartites	
	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009
Nombre	60	89	115	232	69	152	74	65

Il est à noter que le nombre de rencontres a diminué notamment à cause de trois postes vacants.

Axe d'intervention 4
Évaluation des outils de communication

Objectif 4.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2009, avoir repositionné la *Gazette des femmes*	• Production d'un rapport sur le repositionnement de la *Gazette des femmes* • Mise en œuvre des changements • Mesure de la satisfaction des abonnées	• Réalisation d'un plan de transition (de la version papier à la version électronique). • Diminution du nombre de pages (52 à 36) et modification de la grille de contenu. • 3 500 abonnements à l'infolettre *Gazette des femmes* en six mois. • Réduction des dépenses de l'ordre de 37 %.

La publication de la Gazette des femmes

La *Gazette des femmes* a célébré en 2009 son 30e anniversaire. Cette publication, qui est l'unique survivante de la presse féministe grand public au Québec, est diffusée cinq fois par année par le Conseil du statut de la femme. La *Gazette des femmes* permet de rejoindre un nombre important de lectrices (principalement des femmes de plus de 50 ans), d'aborder une grande variété de sujets et de thèmes jugés prioritaires par le Conseil et de rendre compte des recherches menées par l'organisme et des avis publiés. Par des dossiers étoffés, des chroniques régulières et des reportages succincts, elle constitue une véritable référence pour toute personne qui s'intéresse au mouvement féministe ainsi qu'à la condition des femmes au Québec et ailleurs dans le monde. Le magazine est l'un des principaux outils dont dispose le Conseil pour s'acquitter de sa mission d'information auprès de la population, contribuant ainsi à l'éducation et à l'évolution des mentalités, une donnée essentielle à la base de l'atteinte de l'égalité.

Au début de 2009, le Conseil a confirmé l'importance de maintenir la publication du magazine et a décidé d'élargir son rayonnement, notamment auprès des plus jeunes, en la rendant disponible gratuitement sur le Web dès septembre 2009. Le plan de transition adopté prévoit en outre la cessation des activités commerciales entourant la vente de la revue (fin des abonnements au format papier et fin des activités de recherche et de perception de revenus publicitaires) et son évolution vers un magazine exclusivement électronique, à compter de décembre 2011. Cette décision était aussi motivée par la nécessité de diminuer les coûts de production de la revue.

Ces nouvelles orientations de la *Gazette des femmes* ont été annoncées aux abonnées au moyen d'une lettre personnalisée. La création d'une liste d'envoi électronique a ensuite permis de transmettre une infolettre à toutes les abonnées. Cette infolettre leur donnait l'occasion de s'abonner à la version électronique du magazine. Les premières étapes de la transition se sont bien déroulées : le Conseil a reçu peu de demandes de remboursement, alors que très peu d'abonnements ont été volontairement résiliés.

Au 31 mars 2010, le nombre d'abonnements au format papier encore distribué par la Poste approchait les 6 100 exemplaires. Ce nombre est destiné à décroître d'ici décembre 2011, date de fin prévue pour la version imprimée. Les abonnées à l'infolettre, laquelle donne un accès privilégié à la *Gazette des femmes* électronique, soit une semaine avant sa mise en ligne officielle, totalisaient, après seulement 6 mois, 3 500 personnes. Par ailleurs, les dépenses liées à la production de la revue ont diminué de 37 % en 2009-2010.

Au regard du contenu rédactionnel, les thèmes et les sujets traités en 2009-2010 ont été choisis de manière à susciter l'intérêt des jeunes femmes de 25 à 40 ans tout en maintenant celui des fidèles lectrices. Aussi, le magazine est passé de 52 pages en moyenne à 36 pages fixes. Pour y arriver, certaines rubriques ont été délaissées et d'autres, modifiées ou réduites dans le but de publier des textes plus concis.

L'égalité toujours en tête !

Le premier numéro de l'année, élaboré sur un ton festif, était destiné à souligner le 30e anniversaire de la *Gazette des femmes*. Portée par la thématique « L'égalité toujours en tête ! », l'édition de mai-juin 2009 a permis de revoir les principaux jalons de la lutte des femmes pour l'égalité au cours des 30 dernières années; de faire une rétrospective de l'un des sujets les plus assidûment traités dans la *Gazette des femmes*, la chasse aux stéréotypes, l'obstacle par excellence à l'égalité entre les sexes. Enfin, ce numéro a jeté un regard sur l'avenir en abordant des sujets d'avant-garde, nommément : la relève féministe, le budget de genre et la préoccupation des Québécoises à l'égard de la détérioration de l'environnement.

Développement durable, plus jamais sans les femmes

En septembre-octobre 2009, le dossier « Développement durable, plus jamais sans les femmes », faisait la lumière sur le lien qui unit ce type de développement très en vogue à l'égalité des sexes. Car, pour être durable, le développement doit être porté par des pratiques égalitaires impliquant un réel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes. Le dossier a donc mis en lumière les témoignages d'un maire sensibilisé et d'une usine qui met déjà la main à la pâte. Également inscrit dans une perspective de développement durable, le tourisme équitable et écologique s'est dévoilé comme un outil fondamental dans la lutte contre la pauvreté et, par ricochet, une voie d'accès à l'égalité pour les femmes des pays du Sud.

Maman et féministe : union possible ?

Difficile de répondre, sans nuancer, à cette question soulevée dans le dossier de la *Gazette* de novembre-décembre 2009. Contexte : en 2008, les Québécoises ont mis au monde le plus grand nombre d'enfants depuis 1976. Malgré des avancées certaines en matière d'égalité des sexes et plusieurs mesures appréciées en ce qui concerne la conciliation travail-famille, les femmes avec qui la *Gazette* s'est entretenue arrivent encore difficilement à trouver un juste équilibre et multiplient les tours d'adresse pour concilier maternité et féminisme. Non, l'égalité de fait n'est pas encore atteinte.

Elles redéfinissent la cinquantaine

Janvier-février 2010, le dossier « Elles redéfinissent la cinquantaine » fournit l'occasion aux lectrices de la *Gazette* d'effectuer une exploration de la cohorte formée des femmes dans la cinquantaine. Nées dans les années 1950 dans un Québec encore obéissant, elles ont embrassé de front travail, famille et amours comme aucune autre génération auparavant. À l'aube de leur retraite, elles nous sont apparues en plein contrôle de leur destinée, prêtes à poursuivre sur leur lancée.

Devenir parents coûte que coûte

Le dernier numéro de l'année s'est révélé particulièrement en phase avec l'actualité. Son dossier intitulé « Devenir parents coûte que coûte » a notamment fouillé la question de la procréation assistée à la suite de l'adoption de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée, en considérant qu'au cœur du débat se trouvent la santé des femmes et la vie de futurs êtres humains. Un sujet complexe et délicat qui fut abordé au moyen de discussions franches avec des spécialistes et de quelques témoignages de parents ayant vécu cette expérience.

Objectif 4.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir actualisé le site Web	• Mise en œuvre des changements • Mesure de l'évolution des visites du site	• Mise en ligne du nouveau site en février 2010. • Hausse des téléchargements avec le nouveau site.

Le nouveau site Internet du Conseil

Dans son plan stratégique 2007-2012, le Conseil du statut de la femme s'est donné comme objectif d'actualiser, d'ici 2012, son site Internet. Il a aussi choisi d'accorder une priorité aux jeunes, car ils peuvent influer sur la réalisation et collaborer à l'atteinte d'une égalité de fait entre les sexes. D'ailleurs, comme ceux-ci utilisent davantage le Web pour s'informer, le site Internet d'une organisation apparaît être l'outil par excellence pour leur transmettre ses messages.

L'actualisation du site Internet devenant plus pressante avec la mise en ligne de la *Gazette des femmes*, le Conseil a mis en marche un projet de refonte de son site Web dès le début de l'année 2009. Ce projet s'est articulé en trois phases :

1) le diagnostic et l'analyse préliminaire des besoins;
2) la conception et la réalisation;
3) l'intégration dans sa plateforme.

Ce projet comportait les quatre objectifs principaux suivants :

- le regroupement des trois sites Internet alors existants (Conseil, *Gazette des femmes* et Égalité jeunesse) sous une seule adresse Web percutante évoquant la mission du Conseil : www.placealegalite.gouv.qc.ca
- l'amélioration de l'architecture et de la convivialité du site;
- la mise aux normes de façon à répondre à l'ensemble des exigences gouvernementales (accès à l'information, accès aux personnes handicapées, identification visuelle);
- la mise à jour des contenus, la révision de leur présentation et l'actualisation du visuel afin de rendre le site plus dynamique.

Le nouveau site du Conseil a été mis en ligne en février 2010. Pour faire connaître sa nouvelle adresse promotionnelle Web et amener des visiteurs sur son site actualisé, le Conseil a mené une campagne par clic (affichage de bandeaux publicitaires sur divers sites Internet fréquentés par la clientèle cible, les jeunes) d'une durée de sept semaines. Un message a aussi été diffusé à l'intention de l'ensemble des partenaires du Conseil. L'évaluation de cette campagne en démontre le succès. Selon le rapport postcampagne, celle-ci a généré un taux de clic de 2,01 % sur les réseaux de jeunes femmes visés, alors que ce taux se situe généralement de 0,25 % à 0,50 %. De plus, le coût par clic de la campagne a été évalué à 1,16 $, ce qui confirme que la campagne a été très efficace. À preuve, la moyenne du nombre de visites sur le site du Conseil est passée de 16 642 visiteurs par mois sur l'ancien site à 19 536 visiteurs par mois sur le nouveau. On a donc pu noter une hausse importante des visites à la suite du lancement du nouveau site.

Plusieurs commentaires positifs ont été formulés à ce jour par divers utilisateurs. De plus, le 6 mars, une journaliste du *Nouvelliste*, qui faisait part sur Cyberpresse de son enquête sur les divers sites Web traitant des droits et des intérêts des Québécoises, écrivait : « Agréable à consulter, le site de l'organisme (www.csf.gouv.qc.ca) est d'actualité (à jour!), principalement sur sa page d'accueil. »

Afin d'assurer la consolidation du site, des travaux de rodage et de bonification se poursuivront au cours de la prochaine année.

Nombre de visites du site Web du Conseil

2009-2010	205 495*
2008-2009	172 451
2007-2008	177 682
2006-2007	171 334

* De ce total, nous avons pu relever le nombre précis de visiteurs sur le nouveau site lancé en février qui était de 39 072 (février 2010 au 31 mars 2010).

Axe d'intervention 5
Réalisation de diverses activités de communication

Objectif 5.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir fait la promotion des travaux du Conseil	• Activités de promotion (nombre et nature)	• Publication des études, recherches et avis du Conseil. • Participation de la présidente à diverses tribunes. • Réalisation d'activités médiatiques.

En vertu de sa mission, le Conseil doit informer le public des questions relatives à la condition féminine et à l'atteinte de l'égalité des sexes. Pour ce faire, il réalise de nombreuses activités de communications qui visent à promouvoir ses travaux et à sensibiliser les partenaires et la population aux enjeux clés en matière d'égalité.

La publication d'avis, mémoires, études et portraits

Chaque année, le Conseil publie et diffuse des avis, des mémoires et des études ainsi que divers documents d'information. En ce qui a trait à la publication, l'année 2009-2010 a été plutôt prolifique, car le Conseil a produit 64 nouveaux documents, dont 30 regroupés sous la catégorie « avis, mémoires, études et portraits, 32 de nature informative (voir objectif 5.3 à la page 33) et 2 de type administratif. L'ensemble des documents est énuméré à l'annexe 2).

L'ensemble des avis, mémoires, études et portraits réalisés a été diffusé sur les différents réseaux de partenaires du Conseil. Aussi, tous ses travaux sont systématiquement présentés sur son site Internet.

Titre	Tirage	Diffusion électronique*	Diffusion postale
Étude *Entre le rose et le bleu*	250	—	250
Résumé *Entre le rose et le bleu*	1 000	800	800
Rencontre entre vous et nous — Entretiens avec les élues autochtones du Québec et sa version anglaise	525	225	485
Profil statistique, Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous au Québec ?* Portrait national et les 19 Portraits statistiques régionaux	3 050	220	3 000
Mémoire sur le projet de loi n° 34 concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires	---	400	---
Mémoire sur le projet de réforme de la Régie des rentes du Québec	---	375	---
Mémoire sur le projet de loi n° 78 concernant la représentation et les règles de financement des partis politiques	---	315	---
Mémoire concernant les consultations prébudgétaires 2010-2011	---	310	---
Allocution au sujet de l'étude du projet de loi n° 16 favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle	---	1 000	---
Rapport de consultation *Regards de jeunes sur l'égalité* (voir objectif 6.1, p. 36)	100	300	75

* Dans une perspective de préservation de l'environnement, le Conseil mise davantage sur la diffusion électronique que sur la diffsion papier, quand cela est possible.

Participation de la présidente à diverses tribunes

La présidente du Conseil du statut de la femme est fréquemment invitée à prendre la parole lors de divers événements où elle fait valoir les positions de l'organisation sur différentes questions concernant les conditions de vie des femmes et l'égalité entre les sexes. Cette année, la présidente a eu l'occasion de participer à quelques colloques et galas d'affaires.

Elle a notamment présenté la position du Conseil sur la question de la laïcité et de l'égalité entre les sexes lors de conférences organisées sur cette thématique, d'une part, par Sisyphe et, d'autre part, par l'Association du Barreau canadien. Elle a aussi pris la parole à l'occasion du colloque de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) sur la conciliation travail-famille. Enfin, elle a prononcé une allocution sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes lors d'un colloque organisé conjointement par le Tribunal des droits de la personne et le Barreau du Québec.

Réalisation d'activités médiatiques

Afin de faire rayonner ses messages, le Conseil du statut de la femme considère que les médias doivent être bien alimentés quant à ses positions. Ainsi, il publie régulièrement des communiqués de presse et diffuse de façon continue des nouvelles sur son site Web. Par ailleurs, la présidente accorde des entrevues à des journalistes, elle signe de sa plume des articles de fond et des déclarations publiques et rédige un mot dans chacun des numéros de la *Gazette des femmes*. Enfin, à l'occasion, des professionnelles du Conseil rédigent des articles sur les travaux du Conseil, qui sont publiés dans des revues spécialisées.

Visibilité dans les médias

	Nombre
Communiqués de presse publiés	22
Entrevues accordées	57*
Demandes d'information adressées par les médias au Conseil	32
Mentions dans les médias à la suite d'une initiative du Conseil	403
Total de mentions dans les médias	456

* (Il s'agit d'entrevues accordées à la suite d'une demande formelle. Cela ne tient pas compte des quelques points de presse inopinés tenus par la présidente, notamment à la sortie d'une commission parlementaire ou d'un évènement.)

Objectif 5.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir suscité l'intérêt d'un plus grand nombre d'acteurs sociaux, nationaux et régionaux à s'engager en faveur de l'égalité des sexes	• Activités de soutien et de partenariat	• Mission en Guinée-Conakry. • Mission en Haïti. • Accueil de délégations étrangères.

Mission en Guinée-Conakry

En juillet 2009, la présidente du Conseil s'est rendue en Guinée-Conakry à la demande du National Democratic Institue for International Affairs (NDI) afin d'agir comme formatrice dans une retraite politique pour les femmes et ainsi les faire bénéficier de l'expertise du Conseil et de son expérience personnelle. Le NDI a acquitté les frais se rattachant à cette mission.

Mission en Haïti

En novembre 2009, la présidente du Conseil s'est rendue en Haïti, de nouveau à la demande du NDI. Elle a participé, comme formatrice, à un colloque, organisé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le NDI, sur les femmes et le pouvoir politique ainsi que les femmes et les décisions. Le NDI a acquitté les frais se rattachant à cette mission.

L'accueil de délégations étrangères

Chaque année, le Conseil accueille des délégations venues d'autres pays pour leur expliquer son rôle et son fonctionnement ainsi que partager une partie de son expertise avec elles. Cette année, le Conseil a reçu la visite de deux délégations, soit une délégation du comité permanent des Affaires sociales de l'Assemblée nationale du Vietnam et une délégation du Projet égalité entre les sexes (PROJES), affilié au Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), du Mali.

Objectif 5.3	**Indicateurs**	**Résultats**
• D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public	• Activité d'information (nombre et nature) • Retombées (participation, visibilité)	• Publication de documents d'information. • Journée internationale de la femme. • Ateliers d'information et de sensibilisation. • Renseignements transmis au public.

Publication de documents d'information

Afin de bien remplir sa mission, le Conseil a proposé 32 publications destinées à informer et à sensibiliser le public.

À l'occasion de son 35e anniversaire, en 2009, le Conseil a actualisé l'historique *35 ans de présence et d'action pour une société plus égalitaire*, document d'abord publié en 2003 et qui retrace son histoire dans l'œuvre des femmes visionnaires qui ont présidé à sa destinée. Cette publication permet d'apprécier le chemin parcouru, de se remémorer les obstacles rencontrés et les défis relevés par le Conseil pour mener à bien sa mission.

De plus, en collaboration avec l'Assemblée nationale, le Conseil a publié une brochure intitulée *Qui sont-elles? Les députées de la 39e législature*. Destinée à rendre hommage aux femmes élues qui ont fait le choix de défendre

la population et qui servent de modèle à suivre pour l'ensemble des Québécoises, cette publication a été déposée officiellement à l'Assemblée nationale par son président en juin 2009. Elle a également été transmise à de nombreux partenaires du Conseil comme outil de sensibilisation et de motivation pour une plus grande représentation des femmes dans les lieux décisionnels.

Comme il le fait depuis 30 ans déjà, le Conseil a publié cette année cinq numéros de la *Gazette des femmes* (pour tous les détails sur les activités entourant le magazine, consulter l'information consignée à l'objectif 4.2, à la page 27).

Enfin, cinq fois l'an, le Conseil adresse à ses partenaires l'*Info-CSF*. Ce bulletin électronique fait la rétrospective bimestrielle des activités et des productions du Conseil, présente les décisions gouvernementales qui ont une portée sur la condition de vie des femmes, rapporte des faits saillants et consigne des informations régionales pertinentes.

Documents d'information

Titre	Tirage	Diffusion électronique	Diffusion postale
35 ans de présence et d'action	1 000	800	450
Qui sont-elles? Les députées de la 39e législature	7 000	---	6 250
Portrait des Québécoises en 8 temps	12 000	---	11 200
Info-CSF (5 parutions)	---	2 330	---
Tableaux statistiques *Présence des femmes et des jeunes dans les milieux décisionnels* — Compilation provinciale et des 17 régions	2 850	Sera effectuée en 2010-2011	Sera effectuée en 2010-2011

Gazette des femmes

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Exemplaires papier (tirage moyen par numéro)	10 100	19 280	22 140	23 000
Abonnements à l'infolettre	3 500			
Points de vente	0	400	400	400
Nombre moyen d'abonnements	Fin des abonnements le 14 novembre 2008	13 000	14 272	14 500

Journée internationale de la femme

La journée du 8 mars demeure un moment propice pour réaliser des activités autour de thématiques touchant les femmes et l'égalité. Pour y contribuer, le Conseil propose des outils pour accompagner la réflexion. Cette année, le Conseil a transmis, à la mi-février aux partenaires nationaux et régionaux, plus de 11 000 exemplaires de *Portrait des Québécoises en 8 temps — Édition 2010* (format poche), document qui présente des données annualisées sur la situation des femmes dans huit domaines d'activité.

Il a aussi fait la promotion des versions électroniques de deux autres documents d'information récents :

- *La constante progression des femmes* (version électronique) — *Les grandes dates de l'histoire des femmes.* Édition spéciale 2009 illustrée de nombreuses photos d'archives.
- *L'origine véritable du 8 mars.*

Le Conseil a également profité du 8 mars pour rendre publique l'édition 2010 des Portraits statistiques traitant de différents aspects de la vie des femmes au Québec, et ce, dans chacune des régions. Pour l'occasion, le Conseil a diffusé un communiqué national (le 1er communiqué médias sociaux d'une organisation du gouvernement du Québec sur CNW) et 13 communiqués régionaux. La directrice des Bureaux régionaux a accordé une entrevue au journal *Le Devoir* et les responsables régionales ont été sollicitées pour donner des entrevues à ce sujet.

Par ailleurs, la *Gazette des femmes* a souligné l'événement en publiant, dans son numéro de mars-avril, des témoignages de quelques lectrices sur le féminisme intergénérationnel.

Aussi, cette année encore, le Conseil a participé à l'édition du cahier spécial *Journée internationale des femmes* du quotidien *Le Devoir*.

Ateliers d'information et de sensibilisation

Les 4, 5 et 6 décembre 2009, plusieurs centaines de participantes étaient réunies à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour entendre des universitaires, des intervenantes et des militantes féministes venues partager le fruit de leur réflexion à l'égard du drame de Polytechnique en replaçant l'événement dans l'histoire des rapports sociaux de sexe, en particulier dans le contexte de l'expression montante de l'antiféminisme et des violences masculines contre les femmes.

Soucieux de contribuer activement aux événements de commémoration de Polytechnique, et se questionnant sur les répercussions de l'antiféminisme sur l'égalité entre les sexes depuis quelque temps déjà, le Conseil a considéré comme pertinent de soulever ce questionnement en atelier lors de ce colloque. Pour ce faire, il a choisi de donner la parole aux femmes, cherchant à savoir si la société québécoise avait occulté la misogynie.

L'échange entre le Conseil et les participantes s'est déroulé lors d'une activité tenue sous le thème « Violence politique, violence symbolique et résistance ». Plusieurs femmes ont assisté à la discussion et nombre d'entre elles se sont exprimées sur la question qui, manifestement, les interpellait de façon préoccupante. Conclusion ? Les participantes ont affirmé haut et fort que la misogynie était omniprésente dans notre société sans toutefois être audible dans le discours public.

Un article résumant les communications entendues lors du colloque ainsi que les propos recueillis lors de l'atelier animé par deux membres du personnel du Conseil a été publié dans le numéro de mars-avril de la *Gazette des femmes* sous le titre « La violence, une histoire sans fin? ».

D'autres ateliers ont été animés par des représentantes du Conseil avec des jeunes. Les détails à ce sujet sont présentés à l'objectif 6.1, ci-dessous.

Renseignements au public

Finalement, comme le volet information aux femmes et au public est partie prenante de la mission du Conseil, le personnel est appelé à répondre, quotidiennement, à diverses demandes provenant de ces publics.

	Nombre
Demandes de renseignements	3 335
Demandes par téléphone	2 730
Demandes par lettre ou par courrier électronique	456
Demandes en personne	149
Exemplaires de publications imprimées diffusées	25 465

Axe d'intervention 6
Priorité aux jeunes

Objectif 6.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2008, avoir réalisé une consultation auprès des jeunes et produit un rapport sur leurs perceptions de l'égalité entre les femmes et les hommes	• Production d'un rapport de consultation • Nombre de téléchargements du rapport	• Production du rapport (publication en 2009). • Animation d'ateliers.

En début d'année financière, le Conseil a publié le *Rapport de consultation — Regards de jeunes sur l'égalité*, faisant état des perceptions et des préoccupations des jeunes quant aux enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes, telles qu'elles ont été recueillies de 2006 à 2008, par un Groupe de travail mandaté à cet effet. Ce rapport a servi de trame à un évènement organisé conjointement par le Conseil et le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale afin d'échanger sur l'égalité avec des jeunes de la région.

Paroles de jeunes sur l'égalité

En mars 2010, le Conseil a tenu trois ateliers portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Cégep de Sainte-Foy situé à Québec. La tenue de cette activité animée par des employées du Conseil avait pour but d'échanger avec des élèves sur leurs perceptions de l'égalité entre les sexes et de les sensibiliser à différentes réalités touchant les femmes et les hommes dans certains secteurs d'activité. Les résultats évoqués dans le rapport de la consultation menée par le Groupe de travail sur les jeunes ont également été transmis aux élèves du Cégep. Bon nombre des opinions soulevées dans ce rapport étaient partagées par les élèves des groupes rencontrés. Ces échanges se sont avérés très riches et les conclusions — même si elles n'émergent pas d'une démarche scientifique — seront une source d'inspiration fort utile au moment de peaufiner la démarche que le Conseil entend mettre en œuvre afin d'intensifier ses communications auprès des jeunes.

Axe d'intervention 7
Amélioration des indicateurs d'égalité

Objectif 7.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir révisé annuellement les indicateurs d'égalité	• Révision annuelle • Description des changements	• Mise à jour des statistiques régionales et nationales.

Le *Portrait des Québécoises en 8 temps* a été mis à jour de même que les 19 portraits statistiques régionaux et le portrait national sur l'égalité femmes-hommes.

Ces différents documents contiennent une richesse d'information sur les données suivantes : démographie, éducation, économie et emploi, conciliation des obligations professionnelles et personnelles, revenu, intégrité physique et psychologique, participation des femmes au pouvoir.

Objectif 7.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir documenté la place des femmes dans les instances décisionnelles	• Production annuelle de statistiques régionales	• Production des statistiques 2009.

Le personnel des bureaux régionaux a procédé à la collecte des statistiques 2009 sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs régionaux. Autrefois produites annuellement, ces données le sont maintenant tous les deux ans. Elles illustrent la représentation féminine et des jeunes dans 22 lieux ou paliers décisionnels, pour le Québec et chacune de ses régions.

Axe d'intervention 10
Organisation du travail et formation du personnel

Objectif 10.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir développé les compétences du personnel	• Nombre de formations collectives • Nombre de formations individuelles	• Participation des employées à des formations individuelles ou collectives.

Les formations individuelles

En 2009-2010, les coûts de formation ont représenté une dépense totale de 20 000 $. L'ensemble du personnel a bénéficié de 122 jours de formation pour l'acquisition de connaissances et d'habiletés dans les domaines liés principalement à la condition féminine, aux communications et à la bureautique. Un programme de formation à l'intention des nouvelles cadres a été offert. Dans le contexte de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Conseil a investi près de 2 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation.

Objectif 10.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir évalué les processus de travail	• Initiatives et résultats	• Refonte du site Web et de la *Gazette des femmes*. • Restructuration des bureaux régionaux.

Un diagnostic de l'organisation a été posé en 2008-2009, dans un objectif de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de gestion centrée sur la mission et les activités essentielles du Conseil. Cette analyse mettait en lumière que les nombreux départs à la retraite qui sont prévus jusqu'en 2014 obligeaient le Conseil à revoir ses activités et ses processus de travail. Le comité de direction a pris plusieurs décisions à cet égard, lesquelles sont appliquées graduellement depuis 2008-2009.

En 2009-2010, dans les suites du plan de communication adopté l'année précédente, le magazine la *Gazette des femmes* a été modernisé, mis en ligne et offert gratuitement. Une refonte du site Web du Conseil a été effectuée, notamment en vue d'accueillir la revue.

Le comité de direction a aussi revu la structure des bureaux régionaux et a annoncé, en décembre 2009, qu'à compter du printemps 2010 le personnel des 11 bureaux serait regroupé dans 4 bureaux, chacun proposant son expertise sur un territoire couvrant 3 à 5 régions. Le redéploiement se fera de la façon suivante :

- **Bureau de Rouyn-Noranda** :
  régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

- **Bureau de Saguenay** :
  régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent;

- **Bureau de Montréal** :
  régions de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie;

- **Bureau de Québec** :
  régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Estrie.

Le mandat des équipes sera principalement d'offrir une expertise de pointe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin de soutenir les travaux des organismes régionaux et d'observer la mise en œuvre des politiques gouvernementales en région, de façon à ce que le CSF poursuive son rôle de conseil auprès du gouvernement. Les activités régionales continueront d'alimenter ses réflexions et ses travaux destinés plus spécifiquement au gouvernement.

3 L'utilisation des ressources

3.1 Les ressources financières

Les résultats réels pour l'exercice financier 2009-2010 sont présentés ci-dessous.

Budget des dépenses

	Budget original 2009-2010 (000 $)	Budget modifié 2009-2010 (000 $)	Dépenses réelles 2009-2010 (000 $)	Dépenses réelles 2008-2009 (000 $)
Budget — Dépenses				
Rémunération	3 360,1	2 962,1	2 950,4	2 960,7[2]
Fonctionnement	1 095,1	1 414,1	1 372,1	1 312,5[2]
Amortissement	3,0	3,0	2,9	9,3
Total	**4 458,2**	**4 379,2**	**4 325,4**	**4 282,5**
Budget — Crédits[1]				
Budget — Dépenses	4 455,2	4 376,2	4 322,5	4 273,2
Immobilisations	25,0	41,0	40,6	3,9
Total	**4 480,2**	**4 417,2**	**4 363,1**	**4 277,1**

1 excluant l'amortissement

2 dépenses réelles corrigées pour 2008-2009

Le Conseil a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée au début de l'année financière. Une hausse des dépenses de fonctionnement de 2009-2010 par rapport à 2008-2009 est contrebalancée par une baisse de la rémunération globale. De plus, le Conseil a bénéficié d'un transfert de fonds de 10 000 $ pour embaucher des étudiantes et des étudiants. Enfin, le Conseil a réalisé un transfert de fonds de 73 000 $ au Secrétariat à la condition féminine.

3.2 Les ressources humaines

Au 31 mars 2010, le Conseil disposait d'un effectif de 44 « équivalents temps complet (ETC) », alors qu'il a droit à un total de 52 ETC. Il est à noter que, depuis plusieurs années, le Conseil ne peut pourvoir aux ETC autorisés, étant donné certaines difficultés en matière de dotation et une masse salariale insuffisante.

Effectif permanent au 31 mars 2010 selon la catégorie d'emploi et la présence en région					
	Hors cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	8	10	6	28
Régions	0	12	0	4	16
Total	**4**	**20**	**10**	**10**	**44**

Reddition de comptes pour la période de référence du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Embauche et représentativité

	Permanentes (y compris les employées temporaires)	**Occasionnelles**	**Étudiantes**	**Stagiaires**
Nombre total de personnes embauchées	2	4	4	0
Effectif total (personnes)	47			

Nombre d'employées permanentes et occasionnelles en date du 31 mars 2010

Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Rappel de l'objectif

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouvelles employées permanentes (y compris les employées temporaires), des occasionnelles, des stagiaires et des étudiantes venant de l'un des groupes suivants : communautés culturelles (CC), anglophones (Angl.) ou autochtones (Aut.), pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

Taux d'embauche

Il n'y a eu aucune embauche de membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones est de 1,7 %.

Personnes handicapées

Rappel de l'objectif

Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des personnes handicapées est de 1,7 %, ce qui inclut les employées permanentes et temporaires.

Femmes

Taux de représentativité

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4*	17	9	10	–	–
Pourcentage (%)	100	85	89	100	–	–

* Cela inclut le personnel hors cadre.

3.3 Les ressources informationnelles

Comme par les années passées, la sécurité informatique a constitué une priorité. Le Conseil a poursuivi l'installation de divers outils de surveillance automatisés et de protection du réseau informatique afin de consolider et de stabiliser son infrastructure actuelle. Un audit de sécurité a été produit.

La dépense totale de 95 089 $ en technologies de l'information a été consacrée particulièrement à l'acquisition de fournitures essentielles au bon fonctionnement et à l'évolution des opérations du Conseil ainsi qu'au renouvellement des équipements informatiques devenus désuets.

3.4 Les ressources matérielles

Concernant les loyers, les dépenses totales ont été de 417 679 $ par rapport à 421 24 $ pour l'année précédente. Cette légère diminution est attribuable à la fermeture de certains bureaux régionaux au second semestre de l'année financière afin de regrouper les employées en équipe. Cependant, les économies ainsi générées ont été atténuées par une hausse de la tarification de la Société immobilière du Québec.

Enfin, pour la téléphonie et les frais de courrier-messagerie, les dépenses ont atteint 123 228 $, soit une diminution par rapport aux 138 441 $ de l'année précédente, qui est essentiellement imputable à une réduction des envois postaux.

Les autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions des lois et des politiques qui assurent le respect des droits des citoyens et des citoyennes de même que la transparence des organisations.

La Déclaration de services aux citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire une déclaration de services aux citoyens.

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français. La documentation écrite et le site Web du Conseil se conforment aussi à la Charte de la langue française.

Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil s'est conformé à la directive portant sur la sécurité de l'information gouvernementale (2006) en diffusant, dans son site Web, l'information prescrite par cette directive et entrée en vigueur en novembre 2009.

L'éthique

Conformément au Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale, le Conseil a nommé une répondante en éthique. Il dispose d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices publiques, adopté lors de la réunion du 18 novembre 1999 du conseil d'administration (voir l'annexe III). Au cours de l'année budgétaire 2007-2008, une formation a été donnée à l'ensemble du personnel et un plan d'action a été élaboré. En 2009-2010, un sondage sur le respect des valeurs de l'organisation a été effectué auprès des employées et les résultats ont été discutés en réunion du personnel. En 2009-2010, le même sondage a été répété en vue de mesurer l'évolution de la perception du personnel à l'égard du respect des valeurs dans l'organisation. Les résultats ont fait l'objet d'une discussion lors de la journée du personnel.

L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

Le Conseil a recruté une personne âgée de moins de 35 ans au cours de la dernière année.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Conseil a produit son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées pour 2009-2010. Les mesures concernent l'accessibilité aux lieux et l'équipement du personnel, l'accès à la documentation, la politique d'embauche du personnel et l'élaboration des dossiers d'étude du Conseil.

Le bilan des mesures mises en place fait état de l'embauche d'une personne ayant une incapacité physique. Dans le cadre de la refonte du site Internet, les travaux d'amélioration de l'organisation, de la gestion et de l'accessibilité du contenu Web sont parachevés. Les besoins spécifiques des personnes ayant une déficience visuelle ont été pris en compte. Le site du Conseil est donc conforme aux normes gouvernementales.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil s'est engagé à réaliser six actions du Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

« **Action 1.** Élargir nos connaissances tant sur les manifestations que sur les effets des stéréotypes sexuels et sexistes, masculins ou féminins, et proposer des stratégies pour les contrer. »

État de réalisation : L'étude *Le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin* a été rendue publique le 21 janvier 2010.

« **Action 2.** Émettre un avis sur le phénomène de la sexualisation de l'espace public (hypersexualisation) et ses effets sur les jeunes. »

État de réalisation : L'avis intitulé *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égalitaires* a été publié en juin 2008.

« **Action 7.** Comprendre la vision et les préoccupations des jeunes, filles et garçons, par rapport aux questions relatives à l'égalité entre les sexes afin de mieux adapter les actions s'adressant à eux. »

État de réalisation : Le rapport du Groupe de travail sur les jeunes a été mis en ligne en octobre 2009.

« **Action 9.** Organiser un concours afin de promouvoir des images égalitaires dans différents véhicules médiatiques. »

État de réalisation : Cette action a été abandonnée faute de ressources.

« **Action 13.** Mener une étude et émettre un avis sur la question de la diversité religieuse et des droits des femmes. »

État de réalisation : L'avis du Conseil, *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, a été rendu public le 27 septembre 2007.

« **Action 63.** Produire des portraits actualisés de la situation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans chacune des régions administratives du Québec. »

État de réalisation : Le Conseil a publié, en mars 2010, 19 portraits statistiques régionaux et un portrait national ayant pour titre *L'égalité femmes-hommes — Où en sommes-nous ?*

Il n'y a pas d'écart significatif entre les résultats et les cibles de réalisation, si ce n'est certains délais par rapport aux dates prévues.

Reddition de compte en matière de développement durable

Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 : Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable.

Action 1

Mettre en œuvre des activités d'information et de sensibilisation au développement durable auprès de notre personnel.

Actions	Suivis
• Élaborer et offrir des activités de sensibilisation • Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et de formation • Prendre part à des formations sur le développement durable	• Une activité d'une durée de 1½ h a été offerte lors de la journée du personnel • Trois capsules ont été diffusées sur l'intranet • 10 % du personnel a suivi des formations

Cibles	Rejoindre 100 % du personnel d'ici la fin de 2010 et s'assurer que 50 % d'entre elles et eux possède une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités régulières
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités et ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières
Résultats de l'année	100 % du personnel a été sensibilisé et 10 % formé.

Action 2

Développer une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du concept de développement durable et son application dans la société québécoise.

Actions	**Suivis**
• Produire un argumentaire • Sensibiliser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à l'inclusion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la démarche de développement durable du Québec • Diffuser notre étude	• Une rencontre avec le Commissaire au développement durable • Un dossier sur le développement durable et l'égalité dans la *Gazette des femmes*

Cibles	Avoir produit et diffusé un argumentaire d'ici 2013
Indicateurs	Nombre de documents diffusés et de téléchargements
Résultats de l'année	Préparation de l'argumentaire.

Objectif gouvernemental 2 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 1 : Participer à des activités d'information auprès des femmes et des groupes de femmes, concernant certains risques environnementaux reliés à la santé.

Action 3

Collaborer avec le Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) dans ses actions touchant les liens entre la santé des femmes et la qualité de l'environnement.

Actions	**Suivis**
• Collaborer avec le RQFE pour l'organisation de sessions régionales d'information et de formation sur les toxiques dans la vie quotidienne • Collaborer avec le RQFE pour l'organisation, par le RQFE, d'un événement de suivi à ÉcoDéfi 2005 sur la santé des femmes et l'environnement en 2010 • Participer à la diffusion des résultats des recherches et des activités du RQFE en matière de santé des femmes en lien avec l'environnement	• Des sessions régionales ont été tenues dans 4 régions du Québec • Trois rencontres ont eu lieu et l'événement est reporté en 2011. Entre temps, le RQFE a réuni à deux reprises les chercheurs québécois sur les perturbateurs endocriniens • Le CSF transmet les données du RQFE aux partenaires concernés
Cibles	Avoir participé à une rencontre de formation et contribué à la mise en lien entre le RQFE et les organismes du milieu dans 3 régions du Québec d'ici 2010 Avoir participé aux rencontres de préparation pour la tenue d'un événement national en 2010
Indicateurs	Nombre d'activités d'information tenues auprès des groupes régionaux Tenue d'un événement national en 2010 Activités ou documents de suivi
Résultats de l'année	Le CSF travaille avec le RQFE au suivi de ses travaux.

Objectif gouvernemental 6 :	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
Objectif organisationnel 3 :	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes et de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires.

Action 4

Développer des pratiques et des activités contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec.

Actions	Suivis
• Élaborer un cadre de gestion environnementale • Concevoir, adapter ou utiliser des outils afin de consommer de façon responsable • Mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement	• Le cadre de gestion environnementale est en cours de production et sera terminé pour le 31 mars 2011 • Les imprimantes ont été programmées pour des impressions recto-verso • 90 % des bouteilles d'eau ont été éliminées • Nous tentons de tenir des réunions de plus en plus écoresponsables

Cibles	Élaboration d'un cadre de gestion environnementale d'ici avril 2011 et mise en œuvre complète d'ici 2013
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au CSF d'un cadre de gestion environnementale et de mesures de pratiques écoresponsables
Résultats de l'année	Actions ciblées.

Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 4 : Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés.

Action 5

Évaluer l'importance de la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec.

Actions	**Suivis**
• Produire une étude sur la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec • Diffuser cette étude • Produire un dossier sur la question dans la *Gazette des femmes*	• L'étude est en cours de rédaction et sera diffusée à l'automne 2010

Cibles	Avoir produit une étude sur la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec d'ici 2010
Indicateurs	Rayonnement : • nombre de documents diffusés et téléchargés • impacts dans les médias
Résultats de l'année	L'étude est en cours de rédaction. Elle sera publiée au courant de l'année 2010.

Action 6

Développer un projet de recherche avec les femmes élues autochtones ou désignées, selon la coutume.

Actions	**Suivis**
• Rencontrer les femmes élues autochtones • Définir avec elles les modalités de recherche pour établir leur portrait collectif • Rédiger un rapport de recherche • Diffuser ce rapport de recherche	• Une étude a été produite sous la forme d'une recherche-action, en collaboration avec les femmes élues autochtones • Les résultats de l'étude ont été diffusés, notamment sur le site Web du Conseil, et de nombreuses rencontres ont eu lieu pour présenter cette recherche et ses résultats. Un article a également été publié dans la *Gazette des femmes* à propos de la méthodologie ayant mené à cette recherche

Cibles	Avoir établi, en collaboration avec le milieu, le portrait collectif des femmes autochtones élues ou désignées, selon la coutume, d'ici 2010
Indicateurs	Nombre de femmes autochtones élues jointes Retombées de l'étude
Résultats de l'année	Entièrement réalisé.

Objectif gouvernemental 25 : Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel : Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés.

Action 7

Connaître la situation socioéconomique des femmes dans toutes les régions du Québec.

Actions	**Suivis**
• Produire, à partir des données du recensement de 2006 de Statistique Canada, un portrait socioéconomique des femmes de chacune des 17 régions administratives du Québec et un portrait national • Diffuser ce portrait, notamment dans la *Gazette des femmes* • Présenter ce portrait aux partenaires régionaux	• 19 portraits régionaux et un portrait national ont été produits • Ces portraits ont connu une large diffusion à l'occasion du 8 mars, notamment grâce à des communiqués régionaux, un communiqué national — le premier communiqué médias sociaux du gouvernement du Québec — et à de nombreuses entrevues accordées • Cela se fera au cours de la prochaine année financière
Cibles	Avoir produit un portrait socioéconomique des femmes de chacune des 17 régions administratives du Québec, d'ici 2010 Avoir rédigé un portrait québécois sur la situation socioéconomique des Québécoises d'ici 2010
Indicateurs	Nombre de documents diffusés et téléchargés Nombre de présentations aux partenaires régionaux Retombées régionales des études auprès des partenaires Impacts dans les médias
Résultats de l'année	Production réalisée et diffusion faite. La diffusion se poursuit en continu.

Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif organisationnel 5 : Examiner l'impact différencié sur les femmes et les hommes de certaines mesures fiscales et budgétaires.

Action 8

Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes et l'appliquer au budget (budgétisation sexospécifique).

Actions	**Suivis**
• Produire une étude sur la budgétisation sexospécifique • Sensibiliser le ministère des Finances	• Le Conseil a produit un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires pour sensibiliser le gouvernement

Cibles	Avoir produit et diffusé un document de recherche et d'information d'ici 2013
Indicateurs	Mesures prises en compte par le ministère des Finances
Résultats de l'année	• Le document de consultation prébudgétaire a été présenté au ministère des Finances et diffusé sur le site Internet du Conseil. • Le projet de loi donnant suite à ces consultations n'a pas encore été adopté.

Annexes

Annexe I
Membres du Conseil en 2009-2010

Outre la présidente, les personnes suivantes sont membres du Conseil au 31 mars 2010 :

du milieu des associations féminines :

- * Nathalie Chapados, agente de recherche et d'information, Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS);
- Francyne Ducharme, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec;
- * Élaine Hémond, consultante et formatrice des questions genre et démocratie;
- Marjolaine Etienne, vice-chef aux affaires extérieures et conseillère déléguée au Conseil des Montagnais du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

du milieu universitaire :

- R'kia Laroui, professeure et directrice du Module du baccalauréat en enseignement secondaire à l'Université du Québec à Rimouski;
- Catherine des Rivières-Pigeon, professeure au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

du milieu socio-économique :

- Roxane Duhamel, vice-présidente du Conseil, propriétaire et présidente de l'entreprise RDMARCOM — services de conseil en marketing et en restructuration organisationnelle;
- Ludmilla Prismy, chargée de projet pour ABS Environnement inc.

du milieu syndical :

- Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;
- * Véronique De Sève, première vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain CSN.

* Ces trois membres ont été nommées par le Conseil des ministres le 19 août 2009.

Les membres d'office sont :

- Sonia Beaudoin, ministère de la Justice;
- Johanne Brouillette, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Pascale Gagnon, ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Brigitte Ricard, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Maryse Chasle, ministère du Travail;
- Yola Dubé, Secrétariat du Conseil du trésor.

Hélène Harvey est secrétaire générale.

Annexe II
Publications du Conseil en 2009-2010

Durant l'année financière 2009-2010, 64 nouveaux documents ont été produits, pour un total de 27 300 exemplaires comptabilisés, à l'exclusion du tirage de la *Gazette des femmes*. Ils sont regroupés ci-dessous selon le type de production.

Avis, mémoires et commentaires adressés au gouvernement du Québec

- *Mémoire sur le projet de loi nº 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale*, 35 p. (publication électronique)
- Mémoire sur le projet de réforme du Régime des rentes du Québec *Consolider le Régime des rentes du Québec sans nier la réalité des femmes*, 56 p. (publication électronique)
- Mémoire rédigé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011 sur le retour à l'équilibre budgétaire et les grandes orientations économiques *L'égalité entre les femmes et les hommes : une stratégie gagnante pour relever les défis du Québec*, 41 p. (publication électronique)
- *Des partis et des femmes : pour une représentation équitable des femmes en politique*, Mémoire sur le projet de loi nº 78, Loi modifiant la loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives, 31 p. (publication électronique)
- Allocution de la présidente sur l'étude du projet de loi nº 16, Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle (publication électronique)

Analyses, études et recherches

- *Entre le rose et le bleu: stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin* — Étude, 151 p. (tirage 250)
- *Entre le rose et le bleu: stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin* — Résumé, 31 p. (tirage 1 000)
- *Rencontres entre vous et nous — Entretiens avec des élues autochtones du Québec* — Étude, 23 p. (tirage 350)
- *Encountering Each Other Discussions with Elected Aboriginal Women in Quebec* — Étude, 23 p. (tirage 175)
- *Regards de jeunes sur l'égalité : La perception des jeunes de 15 à 25 ans* — Étude, 60 p. (tirage 100)

Portraits statistiques

- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous au Québec?*, 91 p. (tirage 200)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous au Bas-Saint-Laurent?*, 104 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous au Saguenay-Lac-Saint-Jean?*, 98 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous dans la Capitale-Nationale?*, 111 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Mauricie?*, 96 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Estrie?*, 103 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous à Montréal?*, 88 p. (tirage 250)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Outaouais?*, 100 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Abitibi-Témiscamingue?*, 96 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes – *Où en sommes-nous dans la Côte-Nord?*, 99 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous au Nord-du-Québec?*, 99 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine?*, 96 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous dans la Chaudière-Appalaches?*, 107 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous à Laval?*, 90 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous dans Lanaudière?*, 103 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous dans les Laurentides?*, 108 p. (tirage 150)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Montérégie — Territoire de la Conférence régional des élus de Longueuil?*, 147 p. (tirage 200)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Montérégie — Territoire de la Conférence régional des élus de Montérégie Est?*, 143 p. (tirage 200)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous en Montérégie — Territoire de la Conférence régional des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent?*, 143 p. (tirage 200)
- Portrait Statistique Égalité Femmes/Hommes — *Où en sommes-nous au Centre-du-Québec?*, 96 p. (tirage 150)
- *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Édition 2010, 20 p.(tirage 12 000)
- *Présence des femmes et des jeunes de 35 ans et moins dans les lieux décisionnels et consultatifs.* Tableau provincial et ceux des 18 régions du Québec, 19 feuillets de 4 p.(tirage 2 850)

Documents d'information

- *Qui sont-elles? Les députées de la 39e législature*, 28 p. (titage 7 000)
- *35 ans de présence et d'action pour une société plus égalitaire* — Édition 2009, 34 p. (tirage 1 000)
- *Info-CSF* — Bulletin d'information, 5 parutions électroniques

Numéros de la Gazette des femmes

- Mai-juin 2009 : « L'égalité toujours en tête » (tirage 13 000)
- Septembre-octobre 2009 : « Développement durable : Plus jamais sans les femmes » (tirage 11 000)
- Novembre-décembre 2009 : « Maman et féministe : union possible » (tirage 9 500)
- Janvier-février 2010 : « Elles redéfinissent la cinquantaine » (tirage 9 000)
- Mars-avril 2010 : « Devenir parents coûte que coûte » (tirage 8 000)

Documents administratifs

- Plan d'action de développement durable —2008-2013, 16 p.
- Rapport annuel de gestion —2008-2009, 39 p.

Annexe III
Code d'éthique et de déontologie

Adopté par les membres le 18 novembre 1999

SECTION 1

CHAMP D'APPLICATION

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques[1] du Conseil du statut de la femme.

Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

SECTION 2

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle œuvre de manière à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin de concrétiser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

a- l'équité entre les femmes et les hommes;

b- l'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;

c- l'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;

d- la vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

[1] La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

SECTION 3

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

RIGUEUR ET INTÉGRITÉ

L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

DISCRÉTION

L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

Le membre invité à représenter le Conseil ou à parler au nom de celui-ci ou en tant que membre du Conseil doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Conflits d'intérêts

L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil, doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si le membre est en conflit d'intérêts sur la question et ce membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir s'il est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'APRÈS-MANDAT

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

SECTION 4

MESURES D'APPLICATION

La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Conseil du statut
de la femme
Québec